



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

STATS  
RAPIDES

# L'emploi dans la fonction publique au 31 décembre 2013 (premiers résultats)

En partenariat avec :

## Hausse de l'emploi dans la fonction publique en 2013



STATISTIQUES ET  
RECHERCHE SUR LA  
FONCTION PUBLIQUE

**DGAFP**  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Avertissement** : Ce document s'appuie sur des données provisoires qui sont susceptibles d'être révisées.

## Fin 2013, la fonction publique emploie 5,42 millions d'agents hors contrats aidés. L'effectif de la fonction publique, y compris les bénéficiaires de contrats aidés s'établit à 5,60 millions d'agents.

Les effectifs en fin d'année progressent de 1,5 % entre 2012 et 2013, en grande partie en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés (+36 %, soit +48 000). Hors contrats aidés, les effectifs progressent de 0,7 %. La progression des effectifs était plus modérée l'année précédente (+0,3 % yc et hors contrats aidés).

Dans la fonction publique, le volume annuel de travail en équivalent temps plein atteint 5,22 millions (yc contrats aidés), en hausse de 0,6 % par rapport à 2012.

Dans la fonction publique de l'État, l'emploi en fin d'année, yc contrats aidés progresse de 1,0 % (après -1,0 % en 2012) et reste stable hors contrats aidés (+0,1 % après -1,1 %). La hausse s'observe dans les établissements publics (+1,9 % hors contrats aidés et +6,0 % yc contrats aidés) alors que les effectifs des ministères continuent de diminuer (-0,3 % yc et hors contrats aidés), en partie du fait de transferts internes à la fonction publique de l'État.

L'évolution sur un an des effectifs de la fonction publique territoriale est plus dynamique en 2013 (+2,0 % après +1,6 % en 2012, yc contrats aidés). La hausse est cependant plus faible hors contrats aidés (+0,9 %) et en ralentissement. Elle est plus marquée dans le secteur communal que dans les organismes régionaux et départementaux.

La croissance des effectifs s'accroît dans la fonction publique hospitalière : en 2013, elle s'élève à +1,7 % yc contrats aidés et +1,4 % hors contrats aidés, après +0,7 % en 2012 (yc et hors contrats aidés). Comme en 2012, elle est plus marquée dans les établissements médico-sociaux (+3,9 % yc contrats aidés) que dans les hôpitaux (+1,4 % yc contrats aidés).

### 1 Effectifs par versant de la fonction publique

|   |                            | (niveaux en milliers) |             |            |
|---|----------------------------|-----------------------|-------------|------------|
|   |                            | Évolution (%)         |             |            |
|   |                            | 2013                  | 11-12       | 12-13      |
| <b>Effectifs au 31 décembre <sup>(1)</sup></b>                    |                            |                       |             |            |
| Fonction publique de l'État                                       | <b>Ensemble,</b>           |                       |             |            |
|   | <b>hors contrats aidés</b> | <b>2 385,5</b>        | <b>-1,1</b> | <b>0,1</b> |
|   | <i>yc contrats aidés</i>   | 2 476,5               | -1,0        | 1,0        |
| Fonction publique territoriale                                    | <b>Ensemble,</b>           |                       |             |            |
|   | <b>hors contrats aidés</b> | <b>1 878,7</b>        | <b>1,7</b>  | <b>0,9</b> |
|   | <i>yc contrats aidés</i>   | 1 951,4               | 1,6         | 2,0        |
| Fonction publique hospitalière                                    | <b>Ensemble,</b>           |                       |             |            |
|   | <b>hors contrats aidés</b> | <b>1 152,7</b>        | <b>0,7</b>  | <b>1,4</b> |
|   | <i>yc contrats aidés</i>   | 1 172,6               | 0,7         | 1,7        |
| Fonction publique   | <b>Ensemble,</b>           |                       |             |            |
|   | <b>hors contrats aidés</b> | <b>5 416,9</b>        | <b>0,3</b>  | <b>0,7</b> |
|   | <i>yc contrats aidés</i>   | 5 600,4               | 0,3         | 1,5        |
| <b>Volume de travail en équivalent temps plein <sup>(2)</sup></b> |                            |                       |             |            |
| Ensemble  | <b>Ensemble,</b>           |                       |             |            |
|   | <b>hors contrats aidés</b> | <b>5 109,9</b>        | <b>0,1</b>  | <b>0,5</b> |
|   | <i>yc contrats aidés</i>   | 5 216,4               | 0,0         | 0,6        |

Source : Insee, SIASP.

Champ : France.

(1) postes principaux finaux au 31 décembre.

(2) tout poste actif dans l'année.

### 2 Effectifs par versant de la fonction publique et par type d'employeur

|   |  | (niveaux en milliers) |                   |                        |
|---|--|-----------------------|-------------------|------------------------|
|   |  | Effectifs 2013        |                   | Évolution sur 1 an (%) |
|   |  | yc contrats aidés     | yc contrats aidés | hors contrats aidés    |
| <b>Fonction publique de l'État</b>      |  |                       |                   |                        |
| Ministères                              |  | 1 928,0               |                   | -0,3                   |
| Étab. publics à caractère administratif |  | 548,5                 |                   | 6,0                    |
|   |  |                       |                   | 1,9                    |
| <b>Fonction publique territoriale</b>   |  |                       |                   |                        |
| Régions et départements                 |  | 451,1                 |                   | 0,9                    |
| Secteur communal <sup>(1)</sup>         |  | 1 500,3               |                   | 2,4                    |
|   |  |                       |                   | 1,1                    |
| <b>Fonction publique hospitalière</b>   |  |                       |                   |                        |
| Hôpitaux                                |  | 1 033,2               |                   | 1,4                    |
| Étab. médico-sociaux <sup>(2)</sup>     |  | 139,4                 |                   | 3,9                    |
|   |  |                       |                   | 2,9                    |

Source : Insee, SIASP.

Champ : postes principaux finaux au 31 décembre, France.

(1) y compris les OPHLM, caisses de crédit municipal, régies et EPA locaux.

(2) y compris les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**Pour en savoir plus :**

Le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Il est alimenté par les fichiers mensuels de paie de l'État pour la majorité des agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE) et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la fonction publique territoriale (FPT) et de la fonction publique hospitalière (FPH) ainsi que pour une partie de la FPE.

Le système Siasp décrit pour chaque agent la nature de l'emploi, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Il intègre des concepts et variables caractéristiques de la fonction publique, liés notamment au statut de l'agent ou à son mode de rémunération (grade, échelon, indice, etc.).

Il vise à assurer une cohérence maximale en matière de conditions d'emploi et de revenus entre les salariés des trois versants de la fonction publique et met en œuvre des concepts comparables à ceux retenus pour le champ salarié du secteur privé. Reposant sur des données individuelles, il permet notamment de traiter de la multi-activité et d'alimenter le panel tous salariés.

Ce nouveau système d'information se substitue aux données issues des enquêtes déclaratives auprès des employeurs anciennement mobilisées (enquête Colter auprès des établissements de la FPT, enquêtes SAE et EHPA de la Drees pour leur partie sur le personnel).

Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux. Le repérage des établissements médico-sociaux « autonomes » a cependant été amélioré, ce qui a un léger impact sur la distinction entre hôpitaux et établissements médico-sociaux effectuée ici par rapport aux publications antérieures.

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Le tracé de chacun des versants (FPE, FPT et FPH) s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur. Les définitions, concepts et périmètres relatifs aux agents des trois versants de la fonction publique sont précisés dans la rubrique Siasp de « Sources et Méthodes » sur insee.fr (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-systeme-info-agent-service-pub-siasp.htm>) et dans la rubrique Définitions et méthodes de « Statistiques » sur fonction-publique.gouv.fr (<http://www.fonction-publique.gouv.fr/statistiques-7>).

**Définitions :**

Le poste **principal final au 31 décembre** d'un agent est le poste actif non annexe qu'il occupe à cette date (ou le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité, et **non annexe** si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont suffisants (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/poste-de-travail.htm>).

**L'équivalent temps plein (EQTP)** mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein sur un temps complet comptera pour 1, les autres compteront au prorata de leur temps de travail par rapport à un temps complet.

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/contrat-aide.htm>).

Les données définitives 2012 sont disponibles :

[http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=3&sous\\_theme=4&type=2&nivgeo=0&produit=OK](http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=3&sous_theme=4&type=2&nivgeo=0&produit=OK)

- Insee Première [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ip1496](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1496)

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2014 : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/statistiques-28>

- Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

- Suivez-nous aussi sur Twitter [@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)

Prochaine publication : décembre 2015

Ce Stats Rapides présente, en une page synthétique, une estimation provisoire de l'emploi dans la fonction publique au 31 décembre 2013 et de son évolution.

Cette publication, réalisée en collaboration avec l'Insee qui publie à la même date ces résultats sous le titre *Informations Rapides*, résulte de la mise en place du système d'information sur les agents des services publics (SIASP). Seule la présentation diffère légèrement mettant ici en avant l'emploi hors contrats aidés. Cette source rend désormais possible un suivi homogène et sans double compte de l'emploi et des salaires dans les trois versants de la fonction publique (fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière).

Au cours du trimestre suivant, un *Insee Première* présentera de manière plus détaillée les données définitives de l'emploi dans la fonction publique en 2013.

Directrice de la publication : **Marie-Anne Lévêque**  
Rédacteur en chef : **Adrien Friez**  
Chargé de publications statistiques : **Jose-Antoine Cilleros**

Stats rapides n°12 - ISSN : 2267-6483

Département des études et des statistiques - DGAFP  
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

## RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

## OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

## REPÈRES DGAFP

## LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

## STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

## POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.